



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, le Conseil municipal de la commune de Lagraulière, dûment convoqué le treize décembre précédent, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Ubald CHENOU, Maire de Lagraulière.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023
2. Programme écoles numériques – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024
3. Travaux de réparations à la salle polyvalente – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024
4. Vente du camping municipal : signature de l'acte de vente
5. Adhésion au service mutualisé « Climat Air Energie » de Tulle Agglo
6. Recrutements d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité – Piscine municipale
7. Attribution de deux tickets d'entrée à la piscine municipale aux enfants scolarisés à l'école de Lagraulière pendant l'année scolaire 2023-2024
8. Ajout à l'ordre du jour : Approbation du loyer et des frais d'entretien de l'EHPAD pour l'année 2024
9. Ajout à l'ordre du jour : Acceptation du devis de maîtrise d'œuvre pour la réfection et l'amélioration thermique de l'EHPAD
10. Information sur les décisions prises par le maire par délégation de pouvoir du Conseil municipal
11. Informations diverses
12. Questions orales

**Etaient présents :** Ubald CHENOU, Muriel REBUFFEL, Franck ALBORGHETTI, Jacques CLAUSIER, Catherine ENDEAN, Georges MEYRIGNAC, Alain RAVIER, Claudine LAVAL, David BOUSQUET, Carole LEYRIS

**Etaient absents :** Pauline GUERAUD (pouvoir à Catherine ENDEAN), Christophe MEYRIGNAC (pouvoir à Franck ALBORGHETTI), Céline NISI (pouvoir à Ubald CHENOU)

**Conseillers votants : 12, puis 13**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et vérifie que le quorum est atteint.

Madame Carole LEYRIS est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Claudine LAVAL prévient qu'elle arrivera en retard.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour de la présente séance :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2 - Programme écoles numériques - Demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024**

Considérant qu'en 2022, la commune avait renouvelé 3 des 5 ordinateurs de l'école,

Considérant qu'il reste 2 ordinateurs portables à renouveler,

Vu le devis de l'entreprise Amedia Solutions en date du 06 décembre 2023 relatif au renouvellement de 2 ordinateurs portables pour un montant de 2 535.99 € HT soit 3 043.18 € TTC.

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du programme « Ecoles Numériques » de la D.E.T.R 2024

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Accepte le programme de renouvellement partiel des équipements numériques tels que présentés ci-dessus,
- Accepte le montant de l'estimation totale du projet s'élevant à 2 535,99 € H.T.
- Sollicite une aide aussi élevée que possible au titre de la D.E.T.R. 2024
- Fixe le plan de financement comme suit :

| Dépenses H.T.  | Recettes   |
|--|--|
| Renouvellement de 2 ordinateurs portables pour les enseignantes de l'école + prestation technique :<br><b>2 535.99 €</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• DETR (50% du montant, plafonné à 1 500 € de dépenses HT): <b>750 €</b></li><li>• Fonds propres de la commune : <b>1 785.99 €</b></li></ul> |
| <b>Total : 2 535.99 €</b>  | <b>Total : 2 535.99 €</b>  |

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

**3 - Rénovation énergétique de la salle polyvalente - Demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et du fonds vert 2024**

La salle polyvalente de la commune, située « rue des écoles », construite depuis plus de 13 ans nécessite plusieurs rénovations énergétiques.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

En effet, depuis quelques années nous avons constaté un souci d'infiltration au niveau du plafond qui a endommagé l'isolation de la salle.

Les baies vitrées et portes doivent également être changées puisqu'elles se sont déformées et ne ferment plus correctement, ce qui entraîne une mauvaise isolation.

De plus le brise soleil qui avait été installé afin d'apporter de la fraîcheur s'est abimé avec le temps, il y'a donc lieu de le changer afin d'assurer le rafraichissement du bâtiment.

Avant de procéder à ces travaux il conviendra de faire établir un diagnostic de performance énergétique.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 163 033.30 € H.T. maîtrise d'œuvre comprise.

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2024 ainsi que d'une subvention au titre du fonds vert dans la limite de 80% d'aides de l'Etat.

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Accepte le programme de rénovation énergétique de la salle polyvalente tel que présenté ci-dessus,
- Accepte le montant de l'estimation totale du projet s'élevant à **163 033.30 € H.T.**
- Sollicite une aide aussi élevée que possible au titre de la D.E.T.R. et du Fonds vert 2024
- Sollicite le bonus « développement durable » au titre de la D.E.T.R. 2024,
- Fixe le plan de financement comme suit :

| Dépenses HT  |                     | Recettes                                       |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Travaux + divers et aléas                          | 144 054,75 €        | DETR 2024 (taux pivot 45%<br>+ 5% de bonus DD) | 81 516.65 €         |
| Maitrise d'œuvre                                   | 8 224,80 €          | Fonds Vert                                     | 48 909.99 €         |
| Diagnostic énergétique                             | 3 000,00 €          |  |                     |
| Autres (coordonnateur SPS +<br>bureau de contrôle) | 6 850,00 €          |  |                     |
| Imprévus sur MO, diagnostics<br>+ autres (5%)      | 903,75 €            | Fonds propres de la<br>Commune                 | 32 606.66 €         |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>163 033,30 €</b> | <b>TOTAL</b>                                   | <b>163 033,30 €</b> |

- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

**4 - Vente du camping municipal - Autorisation de division parcellaire et de signature de l'acte de vente**

La commune a récemment été contactée par Monsieur et Madame MAUDUIT, de futurs potentiels acquéreurs qui ont pour projet de racheter la parcelle de l'ancien camping communal. De ce fait il y'a lieu de reprendre les démarches administratives afin de procéder à la vente dudit terrain.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2022 approuvant le mandat de vente du camping municipal par le cabinet Cantais à Montpellier,

Vu la dénonciation de ce mandat de vente faite par la Commune par courrier recommandé en date du 02 novembre 2023,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux seuils de consultation obligatoire du service du domaine pour les acquisitions,

Considérant que la Commune compte moins de 2000 habitants, elle est dispensée de saisir le service du Domaine,

Vu le plan de bornage découpant la parcelle AS 242 dans le but de séparer le camping, de la piscine municipale et du stade de rugby,

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Fixe le prix de cession du terrain de camping cadastré AS 306 d'une superficie de 7 550 m<sup>2</sup>, issu de la division de la parcelle AS 242, à 50 000 € net vendeur,
- Autorise le Maire à valider le plan de bornage proposé par le cabinet de géomètres DUBROCA-LETRANGE et à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à ce bornage,
- Dit que les frais de géomètres seront pris en charge par la Commune,
- Désigne Maître MARLIAC, notaire à Saint-Clément, afin de rédiger l'acte de vente et d'accomplir toutes les formalités liées à cet acte,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente,
- Dit que les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur.
- Dit que les campeurs pourront accéder la piscine municipale gratuitement sur présentation d'un justificatif, cette utilisation sera facturée aux propriétaires du camping selon un forfait convenu chaque année entre les parties.

**5 - Adhésion au service mutualisé « Climat Air Energie » de Tulle Agglo**

La loi n° 005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, Tulle Agglo s'engage auprès de ses communes membres, à les conseiller et les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et qu'elle développent le recours aux énergies renouvelables afin qu'elles contribuent aux objectifs de division par deux des consommations énergétique et multiplication par 2.5 des énergies renouvelables produites sur le territoire.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, Tulle agglo propose un service mutualisé de « **Climat Air Energie** ». Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de proximité. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de recours aux énergies renouvelables en complémentarité avec les accompagnements existants.

Ce service comprend notamment :

- Un état des lieux des consommations énergétiques,
- L'aide technique à la gestion des installations,
- L'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques,
- L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie
- L'appui à la rédaction des cahiers de charges des études techniques,
- L'accompagnement à l'identification des aides financières mobilisables et le cas échéant au montage dossiers subventions pour les aspects liés à l'énergie,
- ...

La Collectivité garde la totale maîtrise des travaux et plus généralement des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

Cette liste de missions est non exhaustive. Le service est évolutif ayant pour objectif de répondre aux besoins de conseils et d'accompagnement de la Collectivité sur la thématique de l'énergie et en lien avec son patrimoine, dans la limite des moyens du service.

Les missions seront assurées en favorisant l'opérationnalité des projets, la coopération communale via par exemple l'organisation d'actions collectives, la rationalisation des dépenses et la mutualisation des moyens.

Les modalités d'accompagnements et les conditions d'adhésion feront l'objet d'une convention de partenariat bipartite entre Tulle Agglo et la commune volontaire selon la proposition ci-annexée.

Ladite convention précise :

- Les modalités opérationnelles et financières notamment une participation de 0.60€/hab/an ;
- Les engagements liant la collectivité locale demandeuse et Tulle agglo.
- La durée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'approuver l'adhésion de la Commune de Lagraulière au service mutualisé « Climat Air Energie » ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante ;
- De s'acquitter de la cotisation annuelle ;



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

- De désigner Monsieur le Maire « référent énergie » de la Collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du Tulle agglomération pour le suivi d'exécution des missions.

*\*20h40 : arrivée de Madame Claudine LAVAL\**

**6 - Recrutements d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité – Piscine municipale**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-23 2°,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Considérant l'ouverture de la piscine municipale à compter du 22 juin 2024 pour la saison estivale,  
Considérant que, conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique, il est dès lors nécessaire de recruter temporairement des agents contractuels afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service.

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité lié à la piscine pour la période comprise entre le 22 juin et le 31 août 2024 ;
- À ce titre, seront créés :
  - ⇒ Au maximum 2 emplois, à raison de 4,5 heures par jour durant 7 jours par semaine, dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2<sup>e</sup> classe jusqu'à l'échelon 8 pour l'agent titulaire du BEESAN pour exercer les fonctions de **MNS**, et/ou dans le grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié jusqu'à l'échelon 8 pour l'agent titulaire du BNSSA pour exercer les fonctions de **surveillant de baignade**,
  - ⇒ Au maximum 4 emplois, à temps non complet, à raison de 6,5 heures par jour durant 7 jours par semaine, dans le grade d'adjoint technique à l'échelon 1 pour exercer les fonctions d'**agent d'accueil de piscine** ;
  - ⇒ Au maximum 1 emploi à temps non complet, à raison de 3,5 heures par jour durant 4 jours par semaine, dans le grade d'adjoint technique à l'échelon 1 pour exercer les fonctions d'**agent technique polyvalent** ;
- Charge le Maire de la constatation des besoins, de la détermination des niveaux de recrutement, de la rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil, de la signature des contrats liés à ces emplois, de l'attribution d'heures complémentaires qui pourront être effectuées selon les besoins du service ;
- Inscrit les crédits correspondants au budget principal de la commune.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

**7 - Attribution de deux tickets d'entrée à la piscine municipale aux enfants scolarisés à l'école de Lagraulière pendant l'année scolaire 2022-2023**

La piscine municipale va réouvrir ses portes du 22 juin au 31 août 2024. Afin de faire profiter davantage les enfants de cet équipement municipal pendant la période estivale 2024, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer gratuitement deux tickets d'entrée « moins de 12 ans » aux enfants scolarisés à Lagraulière pendant l'année scolaire 2023-2024. Ces tickets seront distribués dans les carnets de liaison des élèves de l'école. Pour les élèves absents, les tickets resteront à disposition en mairie jusqu'à la fermeture de la piscine à la fin de la saison 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve l'attribution gratuite de 2 tickets d'entrée « moins de 12 ans » de la piscine aux enfants scolarisés à Lagraulière, suivant les modalités ci-dessus mentionnées.

**8 – Ajout à l'ordre du jour : Approbation du loyer et des frais d'entretien de l'EHPAD pour l'année 2024**

Considérant le budget prévisionnel de l'EHPAD 2024,  
Considérant la mise à disposition d'un agent communal pour réaliser diverses tâches d'entretien courant de l'EHPAD pendant l'année,

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Approuve le maintien du loyer dû par l'EHPAD à la Commune pour l'exercice 2024 d'un montant de 69 838.80 € ;
- Fixe à 1 500 € le forfait d'entretien dû par l'EHPAD à la commune pour l'exercice 2024 ;
- Donne pouvoir au Maire pour signer et prendre toute décision relative à cette affaire.

**9 - Ajout à l'ordre du jour : Acceptation du devis de maîtrise d'œuvre pour la réfection et l'amélioration thermique de l'EHPAD**

Considérant que l'EHPAD a été construit il y'a plus de 20 ans, il y'a lieu de procéder à des travaux de réfection et d'amélioration thermique du bâtiment.

Ces travaux seraient programmés à partir de 2025

La commune peut bénéficier d'un accompagnement pour la planification proposé par le service « climat air énergie » mis e place par Tulle Agglo.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

Vu le devis de maîtrise d'œuvre reçu de l'entreprise « Dejante VRD et Construction » domiciliée à Malemort (19360) afin de réaliser une étude de faisabilité comprenant un audit énergétique du bâtiment ainsi qu'une évaluation des travaux à réaliser,

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Accepte le devis de l'entreprise « Dejante VRD et Construction » relatif à cette affaire (19360) pour un montant total provisoire de **6 500 € H.T.**
- Donne pouvoir au Maire pour signer et prendre toute décision relative à cette affaire.

### **10 - Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, ci-après les décisions prises par le Maire par délégation, depuis le dernier Conseil municipal :

**DEC-2024-001** : Décision du Maire portant mise à disposition d'une salle communale pour l'installation d'un cabinet d'ostéopathe

**DEC-2024-002** : Décision du maire portant octroi d'une concession de terrain au cimetière communal à Monsieur et Madame BOUCHARÉL

**DEC-2024-003** : Décision du maire portant octroi d'une concession de terrain au cimetière communal à Monsieur et Madame CHALAUD

**DEC-2024-004** : Décision du Maire portant mise à disposition d'une salle communale pour l'installation du cabinet d'une psycho thérapeute

### **11 - Informations diverses**

- **Infos cimetière** : piquetage de nouvelles concessions dans la partie supérieure, ajout d'environ 60 concessions doubles.
- **Infos aménagement du Baril** : 2 maisons sont couvertes, l'enfouissement des réseaux électriques va commencer le 15 février.
- **EHPAD : programme « Villages d'avenir »** :
- **Voirie** : Christophe a envoyé la liste des routes à réparer/entretenir
- **Repas des associations** : volonté des associations de se retrouver afin de se connaître et de créer un réseau





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

→ MEDIATHEQUE MARIMAR : Rapport d'activités Année 2023

**LECTEURS**

| Inscrits                 | Nouveaux inscrits | Emprunteurs actifs                    |
|--------------------------|-------------------|---------------------------------------|
| Jeunes (0-14 ans)        | 5                 | 50                                    |
| Adultes (15-64 ans)      | 17                | 136                                   |
| Adultes (65 ans et plus) | 6                 | 78                                    |
| <b>TOTAL</b>             | 28                | 264 dont 34 habitants autres communes |

Les emprunteurs actifs ont emprunté au moins un document dans l'année 2023  
Collectivités (5 classes) + EHPAD de Lagraulière

**PRETS**

|                               | Avec Documents du fonds propre + Documents appartenant à BDP |
|-------------------------------|--|
| Livres Adultes                | 1332 + 1492 = 2824   |
| Livres Jeunes                 | 1968 + 803 = 2771  |
| <b>Total prêts de livres</b>  | <b>3300 + 2295 = 5595</b>                                    |
| Jeux Ludothèque               | 147 jeux prêtés  |
| Vidéos et DVD                 | 91   |
| CD et documents sonores       | 19   |
| Prêts de livres aux 5 classes | 481  |
| <b>TOTAL DES PRETS</b>        | <b>6333</b>  |

Collections au 31/12/2022 : 4240 documents informatisés + 18 jeux informatisés  
Achats 2023 : Livres : (59 pour adultes et 97 pour enfants) et 0 jeux pour la Ludothèque  
Livres pilonnés (éliminés car abimés) en 2023 : 17 (1 livre adulte et 16 livres enfants)  
Reçu : Dons de livres en 2023 : 166 (68 pour adultes et 98 pour enfants)  
Total au 31/12/2023 : 4545 livres informatisés + 18 jeux informatisés

| Animations   | Nombres participants                             |
|--|--|
| <b>Accueil des classes</b>   | 18 séances - 289 enfants                         |
| <b>Atelier Informatique</b>  | 31 séances : 125 adultes                         |
| <b>Club lecture</b> (1 jeudi par mois)                               | 7 séances : 30 adultes                           |
| <b>Portage à domicile et à l'Ehpad</b> (à la demande)                | 42 actions : 6 adultes (3 résidentes de l'Ehpad) |
| <b>Lectures à l'EHPAD</b> (tous les jeudis matins)                   | 42 séances : 309 adultes                         |
| <b>Bébés lecteurs</b> (nounous) les vendredis matins de 11 h à 11h30 | 33 séances : 142 bébés (0 à 3 ans)               |
| Accès Internet   | 184 connexions                                   |



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

|   |  |
|---|--|
| Exposition<br>28 Mars au 14 Avril<br><b>Poètes et Artistes de la Résistance</b>                                 | Accueil de 2 classes<br>CE2, CM1-CM2 avec Mme Delaunay<br>34 enfants   |
| <b>Atelier Tricots</b><br>(1 jeudi par mois)  | 9 Séances<br>31 personnes  |
| Après-midi : <b>Jeux de société</b> 12 Avril 2023   | 8 enfants  |
| <b>Transferts :</b><br>Demandes de livres par d'autres médiathèques du réseau : principalement Tulle et Seilhac | 1083 livres appartenant à Médiathèque Marimar et acheminés par la Navette de Tulle Agglo                       |
| <b>ALSH</b> vient les : Mercredis matin de 9h30 à 11h   | 36 séances<br>548 enfants  |
| 2 Ateliers <b>QUILLING</b> - 30 Mars et 6 Décembre  | 7 participants et 12 participants  |
| <b>Accueil du centre de Loisirs de Naves</b><br>Vendredi 10 Février et Vendredi 27 Octobre                      | 42 enfants + 7 Adultes<br>44 enfants + 5 Adultes   |
| <b>Lectures à la piscine</b><br>4 séances en Juillet  | 22 enfants<br>10 adultes   |
| <b>Ludothèque</b>   | 147 jeux empruntés   |
| <b>Prix Album Jeunesse</b> organisé par la BDP de la Corrèze  | 18 enfants (PS-MS) + 19 enfants (MS-GS) ont participé  |
| <b>Tapis de conte</b> emprunté à la BDP « <b>Ferme ton bec</b> »<br>Oct – Déc 2023                              | PS-MS : 22 enfants + GS-CP : 18 enfants + ALSH : 13 enfants + Bébés lecteurs : 8                               |
| Exposition : « <b>Le Jardin écologique</b> »<br>4 Mai au 20 Juin<br>Prêtée par la BDP                           | 18 visiteurs   |
| Exposition<br>« <b>Le Patrimoine de Lagraulière</b> »<br>Juillet- Août-Sept 2023                                | 21 visiteurs adultes   |
| <b>Prix Lecteurs Corrèziens</b> organisé par la BDP   | 10 participants adultes  |
| <b>Tapis de conte</b> emprunté à la BDP<br>« <b>Histoire de la petite Taupe</b> »                               | Classe PS-MS : 18 enfants + Classe GS-CP : 18 enfants<br>3 Juin : 30 enf + 15 adult 4 Juin : 40 enf + 18 adult |
| <b>Weekend Jeux de société</b><br>Samedi 3 et Dim 4 Juin  | Une centaine de personnes (enfants et adultes )  |
| <b>Weekend Salon du bien-être</b><br>Samedi 30 sept et Dimanche 1er octobre                                     | Conférences : 29 adultes + 8 enfants + 32 adultes +<br>12 enfants<br>13 prêts                                  |
| Atelier Pergamano : 6 Avril 2023  | 8 personnes  |



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

- Bons d'achats pour les aînés : il faudra de l'aide pour la mise sous enveloppe et la distribution.
- Mme BATTUT remercie le conseil municipal pour la subvention qui lui a été accordé pour le voyage au Lioran

**12 - Questions orales des élus**

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

La secrétaire de séance  
Carole LEYRIS

Le Maire,  
Ubaldo CHENOU



